



UNIVERSIDADE FEDERAL DE GOIÁS
FACULDADE DE LETRAS
DEPARTAMENTO DE LÍNGUAS ESTRANGEIRAS
CENTRO DE AVALIAÇÃO DE SUFICIÊNCIA EM LÍNGUA ESTRANGEIRA



PROVA DE SUFICIÊNCIA EM LÍNGUA FRANCESA – 10-11-2017 FOLHA DE TEXTO

Les femmes peuvent conduire en Arabie saoudite mais leurs droits restent bafoués dans le monde

Par Rosalie Lucas (@Rosalielucas), 27 septembre 2017 | 17h12

Le droit des femmes a connu une avancée en Arabie saoudite. Mais dans ce pays, comme dans beaucoup d'autres, la différence de traitement entre hommes et femmes reste importante.

«C'est un pas important dans la bonne direction». A l'image du secrétaire général de l'Onu Antonio Guterres, la communauté internationale s'est félicitée de la décision de l'Arabie Saoudite d'autoriser les femmes à conduire.

Mais cette avancée ne doit pas cacher qu'en Arabie Saoudite et ailleurs dans le monde, les droits des femmes sont encore souvent bafoués. «A travers le monde, les femmes sont victimes de nouvelles attaques visant leur sécurité et leur dignité», a ainsi déploré Antonio Guterres, en mars dernier lors d'une conférence sur l'égalité des sexes.

Le rapport de la Banque mondiale «Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2016» montre ainsi que la différence de traitement juridique entre les hommes et les femmes reste très courante. Dans 100 pays sur les 173 qui ont pu être passés en revue dans cette étude, les femmes font face à des restrictions à l'emploi fondées sur le sexe. Dans 18 pays, elles ne peuvent carrément pas travailler sans l'autorisation de leur mari.

Dans d'autres pays, certaines professions sont interdites aux femmes. En Russie, ces métiers sont au nombre de... 456. Parmi les métiers interdits aux femmes russes : conducteur de machines agricoles, aiguilleur de train, nettoyeur de tuyaux ou installateur d'antennes en hauteur...

Sur le plan du droit de la famille, il n'y a que deux pays où le divorce est interdit, le Vatican et les Philippines. Dans ce dernier pays, les femmes se battent pour obtenir ce droit. Un projet de loi a été déposée pour la cinquième fois par un comité de défense des femmes, mais il a peu de chance d'aller au bout, le présidente Duterte ayant affirmé plusieurs fois son opposition au divorce.

Mais si la séparation est légale ailleurs, dans beaucoup de pays encore les femmes ne sont pas autorisées à demander le divorce dans les mêmes conditions que les hommes. En Afghanistan par exemple, elles doivent passer devant un tribunal et n'obtiennent la séparation que dans des cas très précis, comme la maltraitance ou l'abandon. Même condition en Mauritanie, ou en Arabie saoudite où la femme ne peut obtenir le divorce qu'avec l'autorisation de son mari ou si elle prouve devant la justice qu'elle est maltraitée. Au Pakistan, la procédure peut prendre des années pour une demande de divorce faite par la femme.

Dans 30 pays, l'homme est systématiquement désigné comme «le chef de ménage» (Bahreïn, Bénin, Cameroun, Chili, Gabon, Honduras, Indonésie, Iran, Mali...). C'est à lui que revient toutes les décisions importantes, comme le choix du lieu de résidence, ou l'ouverture d'un compte bancaire.

Autre discrimination qui complique fortement la vie des femmes dans 10 pays, la difficulté d'obtenir une carte d'identité. Selon la Banque mondiale, elles doivent fournir beaucoup plus de documents que les hommes pour en obtenir. Or sans carte d'identité, elles ne peuvent par exemple pas emprunter à une banque. A noter que dans le droit familial, la Tunisie connaît plusieurs avancées pour les femmes. Le 14 septembre, les textes interdisant aux Tunisiennes d'épouser un non-musulman ont été annulés.

Enfin, le droit à l'avortement est strictement interdit (sauf pour sauver la vie de la femme enceinte) dans 68 pays selon l'association suisse pour décriminaliser l'avortement (USPDA), contre 57 pays qui l'autorisent sans condition.

Source : <http://www.leparisien.fr/laparisienne/actualites/les-femmes-peuvent-conduire-en-arabie-saoudite-mais-leurs-droits-restent-bafoues-dans-le-monde-27-09-2017-7290312.php>. Accès le 03/11/2017